1a/2021/4-14

SCHROEDER Ginette

From:	Guy Foetz <guyfoetz@pt.lu>
Sent:	6. Juli 2021 17:34
To:	POLFER Lydie; SCHROEDER Ginette
Subject:	Point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil communal du 12 juillet
Attachments:	20210712 Motion libre expression dans les insitutions culturelles.pdf; 20210712 Motion libre expression dans les insitutions culturelles.docx

Madame le Bourgmestre,

Au nom des groupes déi gréng, LSAP et déi Lénk, je vous prie de bien vouloir inscrire comme point à l'ordre du jour du conseil communal du 12 juillet la motion en annexe, intitulée
"Motion pour la liberté d'expression dans les institutions culturelles de la Ville".

Veuillez agréer, Madame le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Guy Foetz

Conseiller communal déi Lénk

621 64 94 92

1a/2021/4-14

déi Lénk STAD

déi gréng

LSAP

Luxembourg, le 12 juillet 2021

Motion pour la liberté d'expression dans les institutions culturelles de la Ville

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

- Ayant pris connaissance par l'intermédiaire d'un article paru dans *Reporter.lu* , de l'intervention de Madame le Bourgmestre dans le contenu de l'exposition « Gleef dat net ... ! » au Musée d'Histoire de la Ville - Luxembourg City Museum, en opposant son veto au volet traitant de l'affaire « Bommeleeër »;
- Considérant que les institutions culturelles de la Ville ont besoin de l'indépendance et de la libre expression pour pouvoir remplir pleinement leur vocation organique d'éducation, d'information et de divertissement ;
- Constatant qu'en intervenant dans la programmation, voire en mettant son veto à l'exposition de certaines pièces, Madame le Bourgmestre a impiété sur l'indépendance et la libre expression des institutions culturelles de la Ville ;
- Jugeant qu'en opposant son veto, Madame le Bourgmestre a exercé une censure politique qui est contraire aux principes élémentaires de libre expression de notre pays ;

demande au Collège des Bourgmestre et Échevins

- de revenir sur le veto d'exclusion de l'affaire « Bommeleeër » de l'exposition « Gleef dat net ... ! » pour laisser plein pouvoir de décision au directeur du Luxembourg City Museum quant aux choix des pièces et sujets exposées ;
- de s'abstenir dorénavant de toute ingérence dans la programmation des institutions culturelles de la Ville (expositions, concerts, pièces de théâtre, ballets, films...) et d'y garantir la libre expression.

Guy Foetz Conseiller communal déi Lénk	Claudie Reyland Conseillère communale déi gréng	Tom Krieps Conseiller communal LSAP